Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID: 033-213301229-20250414-DELIB24_3_2025-DE



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33 NOMBRE DE PRESENTS : 29

NOMBRE DE VOTANTS: 30

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué 1^{er} avril (éléments budgétaires) et le 8 avril, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS: Mesdames et Messieurs DUCOUT, ACQUIER, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LAMBERT-RIFFLART, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECORS, REMIGI, REVERS, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, MOREIRA, OUDOT, ZGAINSKI.

ABSENTS: Mesdames APPRIOU, COUBIAC et LANGEL.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: M. BAUCHU à M. ZAINSKI

SECRETAIRE DE SEANCE:

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame COMMARIEU a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

ID: 033-213301229-20250414-DELIB24_3_2025

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025- DELIBERATION N°3/24.

Réf: Finances - Thierry Thodiard /7.1.2

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2025 du service public de distribution d'eau potable, ceci pour les opérations nouvelles, chapitre par chapitre, pour chacune des sections, avec l'équilibre suivant :

Section d'exploitation à 627 772 € avec un excédent de fonctionnement reporté de 403 771,27 € Section d'investissement à 822 534 € avec un excédent d'investissement reporté de 314 081,83 €

Soit un montant total de 1 450 306 €.

Ce budget a été voté de la manière suivante :

	VOTES				VOTES		
CHAPITRES MIS AUX VOIX	POUR	CONTRE	ABS	CHAPITRES MIS AUX VOIX	POUR	CONTRE	ABS
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
RECETTES				DEPENSES			
70 - Produit des services du domaine				011 – Charges à caractère général			
042 - Opérations d'ordre de transfert entre				67 - Charges exceptionnelles			
sections	S	ECTION	I D'II	023 – Virement à la section d'investissement 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections Dotations aux amortissements VESTISSEMENT			
RECETTES				DEPENSES			
13 – Subventions d'investissement				21 – Immobilisations corporelles			
021 — Virement de la section de fonctionnement 040 — Opérations d'ordre de transfert entre sections				23 – Immobilisations en cours 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections			

La délibération a été adoptée par 26 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Millerule

Marie-Josée COMMARIEU

LE MAIRE

Pierre DUCOUT

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 22/04/2025 et de sa publication sur le site internet de la commune le 22/04/2025
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.